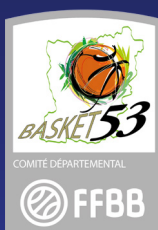


GUIDE SUR LA

GESTION DES **INCIVILITES**

A destination des dirigeants et délégués de clubs

ENSEMBLE AGISSONS CONTRE LES INCIVILITES



SOMMAIRE

INTRODUCTION

Ce guide, à destination des dirigeants et délégués de clubs, a pour but de vous accompagner dans la gestion quotidienne de vos salles de basketball. Il sera un outil supplémentaire quant aux démarches à suivre en cas d'incivilité.

Si des incivilités venaient à avoir lieu, la première action à effectuer est de maîtriser ses émotions pour ne pas agir sous le coup de la colère ou de la frustration.

Si en tant que parent, supporter ou toute autre partie prenante du basketball, vous percevez une situation d'incivilité il est nécessaire que vous vous rapprochiez du délégué de club de la rencontre en question ou du président dont le club accueille la rencontre.

RAPPEL DE LA DEFINITION D'UNE INCIVILITE

Il est possible de définir la civilité comme «l'observation des convenances, des bonnes manières en usage dans un groupe social». La définition du terme incivilité demeure en revanche plus délicate.

Si elle n'est pas qualifiée juridiquement à ce jour, c'est en effet parce qu'elle revêt d'importants caractères sociologiques et subjectifs.

L'incivilité peut finalement être caractérisée comme le fait de ne pas respecter les règles de la vie en société.

ISSUE DU GUIDE JURIDIQUE MINISTERIEL

JE REMARQUE QU'UN ENTRAINEUR COMMET UN ACTE D'INCIVILITE

JE REMARQUE QU'UN OFFICIEL COMMET UN ACTE D'INCIVILITE

JE REMARQUE QU'UN JOUEUR COMMET UN ACTE D'INCIVILITE

JE REMARQUE QU'UN PARENT (SUR DES RENCONTRES JEUNES) COMMET UN ACTE D'INCIVILITE

JE REMARQUE QUE LE PUBLIC COMMET UN ACTE D'INCIVILITE

RESSOURCES EXISTANTES

ENTRAINEUR

Je remarque qu'un entraîneur critique de manière véhémement le corps arbitral

- Les arbitres doivent intervenir par le dialogue voire la sanction. (Cf. Charte éthique)
- Cela ne fait pas partie des attributions du délégué de club et du dirigeant (pendant le match).
- Si aucun rapport ou sanction n'est fait par les arbitres, une saisine peut être demandée par le président du club auprès du président de la Ligue ou du Secrétaire Général de la Ligue (rapport envoyé par mail).

Je constate qu'un entraîneur pointe de manière nominative un arbitre sur les réseaux

- En tant que président, je peux me permettre de contacter mon homologue pour qu'il demande la suppression de cette diffusion.
- Si aucune solution amiable n'est trouvée, une demande de saisine peut être effectuée.

Je remarque qu'un entraîneur rabaisse/hurle sur ses joueurs

- En tant que président, je me dois d'être informé de ce type de situations.
- Solutions possibles : Allant d'une discussion avec l'entraîneur, à l'organisation d'une réunion de crise avec les parents.

J'observe qu'un entraîneur provoque les adversaires

- Les arbitres doivent intervenir par le dialogue voire la sanction. (Cf. Charte éthique)
- Cela ne fait pas partie des attributions du délégué de club et du dirigeant (pendant le match).
- Si aucun rapport ou sanction n'est fait par les arbitres, une saisine peut être demandée par le président du club auprès du président de la Ligue ou du Secrétaire Général de la Ligue (rapport envoyé par mail).

Je constate qu'un entraîneur dégrade le matériel de ma structure

- Si l'action se déroule durant la rencontre : Les arbitres doivent intervenir par le dialogue voire la sanction. (Cf. Charte éthique)
- Si l'action se déroule en dehors du terrain : Le délégué de club et/ou le président peuvent l'informer qu'ils ont constaté la dégradation.
- Le président peut se mettre en contact avec son homologue pour réparer le préjudice commis.

Je note qu'un entraîneur a volontairement incité ses joueurs à commettre des actes d'incivilité sur et en dehors du terrain

- Si l'action se déroule sur le terrain : Les arbitres doivent intervenir par le dialogue voire la sanction. (Cf. Charte éthique)
- Si l'action se déroule en dehors du terrain : Le délégué de club et le président peuvent entamer un dialogue (inciter à s'excuser).

Je constate qu'un entraîneur ne serre pas la main à un ou des acteurs du match

- Si l'action se déroule sur le terrain : Les arbitres doivent intervenir par le dialogue voire la sanction. (Cf. Charte éthique)
- Si l'action se déroule en dehors du terrain : Le délégué de club et le président peuvent entamer un dialogue (inciter à s'excuser).

J'observe qu'un entraîneur provoque l'entraîneur adverse

- Les arbitres doivent intervenir par le dialogue voire la sanction.
- Cela ne fait pas partie des attributions du délégué de club et du dirigeant (pendant le match).
- Si aucun rapport ou sanction n'est fait par les arbitres, une saisine peut être demandée par le président du club auprès du président de la Ligue ou du Secrétaire Général de la Ligue (rapport envoyé par mail).

JOUEUR

Je note que les joueurs contestent chaque décision du corps arbitral

- L'entraîneur doit calmer ses joueurs.
- Les arbitres doivent intervenir par le dialogue voire la sanction. (Cf. Charte éthique)

J'entends que des joueurs s'insultent sur le terrain

- Les arbitres doivent intervenir par le dialogue voire la sanction. (Cf. Charte éthique)

Je constate que des joueurs ne serrent pas la main à un ou des officiels

- Ceci n'est pas dans le code de jeu, toutefois il s'agit de bon sens, de respect, de politesse et de fair-play.
- Il est possible d'aller communiquer avec le joueur pour essayer de comprendre son refus.

J'observe qu'un joueur provoque le public

- Les arbitres doivent intervenir par le dialogue voire la sanction. (Cf. Charte éthique)

Je constate qu'un joueur dégrade le matériel de ma structure

- Si l'action se déroule durant la rencontre : Les arbitres doivent intervenir par le dialogue voire la sanction. (Cf. Charte éthique)
- Si l'action se déroule en dehors du terrain : Le délégué de club et/ou le président peuvent l'informer qu'ils ont constaté la dégradation.
- Le président peut se mettre en contact avec son homologue pour réparer le préjudice commis.

OFFICIEL

Je constate qu'un officiel critique/se moque de l'entraîneur et/ou des joueurs de mon club au sein de ma structure

- SUR LE MOMENT : Interdiction de stopper le match
- Briefing d'avant-match : Rappeler leur devoir de réserve (cf règlement arbitrage/code de jeu)
- Attendre la mi-temps ou la fin de la rencontre : Rappeler leur devoir de réserve (cf règlement arbitrage/code de jeu)
- A POSTERIORI : Faire remonter les faits précis à la CDO ou la CRO par mail (trace écrite)

Les officiels désignés ne viennent pas se présenter (saluer) auprès des membres de ma structure

- Le club doit accueillir les officiels et le délégué doit se présenter.

Je constate qu'un officiel ne serre pas la main à un ou des acteurs du match

- Ceci n'est pas dans le code de jeu, toutefois il s'agit de bon sens, de respect, de politesse et de fair-play.
Il est possible d'aller communiquer avec l'officiel pour essayer de comprendre son refus.

PUBLIC

J'observe un groupe de supporters qui critique, se moque et/ou insulte les officiels

- Je vais me présenter, entamer une discussion avec eux et les invite à se comporter de façon sportive.
 - Si je n'obtiens pas de coopération, je peux leur demander de quitter la salle.
 - Si le groupe refuse d'obtempérer, je peux contacter les forces de l'ordre.
 - A posteriori je peux tenir informé l'homologue président pour qu'il puisse agir dans son club.
-

J'observe un groupe de supporters qui critique, se moque et/ou insulte les joueurs et/ou entraîneurs

- Je vais me présenter, entamer une discussion avec eux et les invite à se comporter de façon sportive.
 - Si je n'obtiens pas de coopération, je peux leur demander de quitter la salle.
 - Si le groupe refuse d'obtempérer, je peux contacter les forces de l'ordre.
-

Je constate que le public envahit le terrain

- En tant que délégué de club, je protège les acteurs du match (leur demander d'aller aux vestiaires).
 - Je rassure les enfants si ce sont des jeunes joueurs et officiels.
 - Je travaille de pair avec les arbitres pour effectuer le rapport et nommer les personnes qui ont participé à cet envahissement (voir règlement sportif FFBB).
-

Je constate que des supporters dégradent le matériel de ma structure

- Le délégué de club ou le président peuvent les informer qu'ils ont constaté la dégradation.
 - Le président peut se mettre en contact avec son homologue pour réparer le préjudice commis.
-

J'observe un groupe de supporters qui critique, se moque et/ou insulte les supporters adverses

- Je vais me présenter, entamer une discussion avec eux et les invite à se comporter de façon sportive.
- Si je n'obtiens pas de coopération, je peux leur demander de quitter la salle.
- Si le groupe refuse d'obtempérer, je peux contacter les forces de l'ordre.
- A posteriori je peux tenir informé l'homologue président qu'il puisse agir dans son club.

PARENTS (RENGONTRÉS DE JEUNES)

J'entends que les parents critiquent les officiels

- Je vais me présenter, entamer une discussion avec eux et les invite à se comporter de façon sportive.
- Si je n'obtiens pas de coopération, je peux leur demander de quitter la salle.
- Si le groupe refuse d'obtempérer, je peux contacter les forces de l'ordre.
- A posteriori je peux tenir informé l'homologue président qu'il puisse agir dans son club.

J'observe que les parents s'insultent entre eux dans les tribunes

- Je vais me présenter, entamer une discussion avec eux et les invite à se comporter de façon sportive.
- Si je n'obtiens pas de coopération, je peux leur demander de quitter la salle.
- Si le groupe refuse d'obtempérer, je peux contacter les forces de l'ordre.
- A posteriori je peux tenir informé l'homologue président pour qu'il puisse agir dans son club.

Je vois un parent rentrer sur le terrain pour agresser les acteurs du jeu

- Les arbitres doivent notifier l'incident sur la feuille de marque.
- Si le délégué de club laisse faire les débordements de ce type, il peut être sanctionné car cela fait partie de ses missions.
- Le délégué de club doit intervenir pour protéger les acteurs du jeu.
- Je peux lui demander de quitter la salle.
- Si le parent refuse d'obtempérer, je peux contacter les forces de l'ordre.
- A posteriori je peux tenir informé l'homologue président pour qu'il puisse agir dans son club.

Je constate qu'un parent utilise des propos déplacés envers les jeunes joueurs

- Je vais me présenter, entamer une discussion avec lui et l'invite à se comporter de façon sportive.
- Si je n'obtiens pas de coopération, je peux lui demander de quitter la salle.
- Si le parent refuse d'obtempérer, je peux contacter les forces de l'ordre.
- A posteriori je peux tenir informé l'homologue président qu'il puisse agir dans son club.

J'observe un parent qui critique, se moque et/ou insulte les entraîneurs

- Je vais me présenter, entamer une discussion avec lui et l'invite à se comporter de façon sportive.
- Si je n'obtiens pas de coopération, je peux lui demander de quitter la salle.
- Si le parent refuse d'obtempérer, je peux contacter les forces de l'ordre.
- A posteriori je peux tenir informé l'homologue président qu'il puisse agir dans son club.

RESSOURCES EXISTANTES

Règlements fédéraux

- [LIEN VERS LE SITE INTERNET DE LA FEDERATION FRANCAISE DE BASKETBALL](#) (Règlements sportifs, disciplinaires, etc.)

Codes/Règlements de jeu

- [LIEN VERS LE SITE INTERNET DE LA FEDERATION FRANCAISE DE BASKETBALL](#) (Règlements officiel, interprétations, etc.)

Charte éthique

- [LIEN VERS LE SITE INTERNET DE LA FEDERATION FRANCAISE DE BASKETBALL](#)

Livret du Délégué de club

- [LIEN VERS LE SITE INTERNET DE LA LIGUE DES PAYS DE LA LOIRE DE BASKETBALL](#)

Guide juridique ministériel

- [LIEN VERS LE SITE INTERNET DU MINISTERE DES SPORTS](#)

E-Learning fédéral

- [LIEN VERS L'E-LEARNING](#)

En cas d'incivilités, vous pouvez effectuer vos remontées auprès des instances :

- Une compétence exclusive de la FFBB pour les signalements liés à des violences sexuelles, au harcèlement et au bizutage (signalement@ffbb.com)
- Pour les incivilités lors des rencontres départementales et régionales, la compétence appartient au secrétaire général ou président de la Ligue (incivilités@pdlbasket.fr)
- Pour les incivilités lors des rencontres de niveau national, la compétence appartient au secrétaire général ou président de la FFBB (signalement@ffbb.com)
- Prise de contacts dans les Comités Départementaux

Comité Loire-Atlantique : incivilités@loireatlantiquebasketball.org

Comité Maine et Loire : secretariat@maineetloirebasketball.org

